



# REGLEMENT DE JEU

**"AVEC LE GAZ NATUREL - PASSEZ AU VERT ET FAITES DES ECONOMIES"**

## **Article 1 – La S.A. GrDF, Gaz Réseau Distribution France**

Au capital de 1.800.000.000 Euros

Inscrite au RCS de Paris sous le Numéro 444 786 511

Dont le siège social se trouve **6 Rue Condorcet 75436 Paris Cedex 09**

Organise du **01 SEPTEMBRE 2011 AU 20 DECEMBRE 2012**

Un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : **"Avec le Gaz Naturel, passez au vert et faites des économies"**.

Ce jeu est annoncé aux personnes susceptibles de participer par courrier postal pour toute réponse au questionnaire envoyé.

**Article 2** – Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des salariés de la société GrDF, de leur famille et des membres de GDF SUEZ, et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre de ce jeu directement ou indirectement.

L'organisateur se réserve le droit de demander tout justificatif d'identité. Une seule participation à ce jeu par participant et par foyer (même nom, même adresse) est autorisée.

Ce jeu est gratuit et ne comporte aucune obligation d'achat ou de dépense d'aucune sorte.

**Article 3** – Pour participer au jeu **proposé par courrier postal ou sur Salon Commercial**, le participant doit utiliser le bulletin réponse joint lors de l'envoi du courrier par la société GrDF, ou se trouvant sur le stand GrDF.

Il suffit alors de le compléter en répondant à la question posée et de le renvoyer à l'adresse suivante dans une enveloppe libre, **sans affranchir : GrDF – Pôle Marketing – Libre réponse N°83162 – 69449 Lyon Cedex 03** ou **de le déposer** dans l'urne prévue à cet effet située sur le stand de la Société organisatrice sur le Salon Commercial.

**NOTA BENE** : La réponse à cette question figure sur le support d'information accompagnant les bulletins de courrier comportant le nom, le prénom, l'adresse postale, le numéro de téléphone du participant. Les personnes sélectionnées pour le tirage au sort, seront celles dont le questionnaire sera complet. La participation au jeu sur papier libre n'est pas valable.

Ne pourront pas être pris en considération les bons de participation illisibles, raturés, altérés ou incomplets.

**Article 4** – Les réponses seront regroupées dans les locaux de **GrDF 66, rue de la Villette 69425 LYON CEDEX 03** où **un tirage au sort sera effectué par l'Organisateur du jeu avant la fin Décembre 2012** pour désigner les gagnants du jeu concours à partir des enveloppes retours et des coupons réponses ayant répondu correctement à la question posée et ayant dûment complété le questionnaire.

**Article 5** – Les lots mis en jeu sont les suivants :

Marque	Désignation	date limite d'utilisation	montant
SMARTBOX	ESCAPADE GOURMANDE	31/03/2012	189,90 €
SMARTBOX	SENSATION AVENTURE	30/06/2012	179,90 €
SMARTBOX	SENSATION AVENTURE	30/10/2012	179,90 €
SMARTBOX	CHAMBRES ET TABLE D'HOTE	31/12/2012	99,90 €

**Article 6** - Les gagnants seront avisés personnellement par courrier dans les **2 semaines** suivant le tirage au sort en recevant directement le lot gagnant à l'adresse indiquée sur le bulletin tiré au sort via un colis postal.

GrDF ne saurait voir sa responsabilité engagée au titre d'un retard dans l'expédition des lots ou d'une non distribution de ce dernier lorsque ce retard ou la non distribution ne lui est pas imputable, mais est le fait du prestataire de services auquel elle recourt pour réaliser cette expédition.

GrDF ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transport des lots attribués.

**Article 7** – Aucune contre valeur de ces lots ni aucun échange ne pourront être exigés.

**Article 8** – La société GrDF tranchera souverainement toute question relative à l'application du présent règlement ou toute question qui viendrait se poser non réglée par celui-ci. Et en cas de litige, celui-ci sera tranché par les représentants légaux de la société GrDF.

**Article 9** – La participation à ce tirage au sort implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

La société GrDF se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler le jeu susdit en cas de force majeure ou si des raisons indépendantes de sa volonté l'y contraignent. GrDF ne saurait être tenu pour responsable si des raisons indépendantes de sa volonté l'amenaient à reporter, écourter ou à annuler cette opération. Dans ce cas, la responsabilité de GrDF ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

**Article 10** – Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en émettrait la demande explicite adressée à **GrDF 66, rue de la Villette 69425 LYON CEDEX 03**.

**Article 11** – Le présent règlement est déposé chez la **SCP PINTUS, DI FAZIO, DECOTTE, DEROO** Huissiers de Justice associés, 13 Rue Guillaumond, BP39, 69440 MORNANT.

Il peut être consulté sur le site : [www.pintus-difazio.com](http://www.pintus-difazio.com).

Suivant procès verbal de dépôt de règlement de jeu du **27 SEPTEMBRE 2011** qui se trouve annexé au Premier Original du Procès Verbal concernant la Minute de l'Etude.

**Article 12** – Les informations nominatives recueillies dans le cadre du jeu concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant enregistrées dans le cadre du jeu concours sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, ainsi qu'à la livraison de leur prix en cas de gain. Tous les participants disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant et peuvent s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers en écrivant un courrier à l'adresse suivante : 6, rue Condorcet 75 436 Paris Cedex 09. Ces informations sont destinées à l'usage interne de GrDF et ne seront pas cédées à des tiers.